

Rôle et compétences recherchées

CES « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisés « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel ».

Les membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour une période de trois ans.

Contexte

L'Agence a reçu pour mission d'organiser l'expertise relative aux limites d'exposition professionnelle afin de fournir au gouvernement l'appui scientifique et technique nécessaire à la fixation et à la révision de ces valeurs réglementaires (valeurs contraignantes ou indicatives) pour plusieurs centaines de substances chimiques.

Rôle et conditions d'exercice du CES « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel »

Le rôle de ce CES sera d'émettre, chaque fois que le sollicitera l'Afsset, des avis publics et indépendants sur des questions relatives aux valeurs limites d'exposition professionnelle pour les substances chimiques. Lorsqu'il le jugera nécessaire, le comité pourra également proposer à l'Agence de s'autosaisir.

Les avis rendus par ce comité doivent constituer la base scientifique nécessaire pour l'élaboration de valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires par le ministère chargé du travail.

Les missions du comité consisteront principalement, d'une part à évaluer les effets des substances chimiques sur la santé humaine en détaillant la méthodologie appliquée en vue de fournir des recommandations sur les niveaux de concentration de polluant à retenir afin de protéger la santé des travailleurs et d'autre part à évaluer les niveaux d'exposition et les méthodes de mesure disponibles afin de recommander des méthodes de mesure techniquement applicables pour la surveillance des atmosphères des lieux de travail.

Par ailleurs, il pourra être sollicité pour évaluer le risque de pénétration cutanée de substances afin de se prononcer par exemple sur la pertinence d'attribuer une mention « peau » et pour répertorier les indices biologiques d'exposition existants permettant de recommander éventuellement la fixation d'une valeur limite biologique d'exposition.

Ce comité se prononcera également sur les recommandations émises par le comité scientifique européen d'expertise sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (SCOEL) lors de la phase de consultation publique organisée par la Commission européenne afin d'assurer une cohérence entre les travaux d'expertise européens et nationaux.

Pour rendre leurs avis et recommandations, les membres du comité s'appuieront sur les travaux d'analyse et de synthèse menés et rédigés par un réseau coordonné par l'Afsset d'organismes partenaires compétents dans le domaine.

Pour répondre à leurs missions, les membres du comité seront donc amenés à exercer plusieurs types d'activités :

- un travail de relecture et d'analyse critique, sous l'angle de leurs compétences individuelles, des synthèses et des évaluations rédigées par les organismes partenaires ;
- une participation complémentaire et interactive à la discussion collective avec les autres experts du CES lors des réunions plénières du CES de façon à assurer une pluridisciplinarité des travaux rendus ;
- un travail personnel de revue, d'analyse, de synthèse et de rédaction sur certains dossiers tels que la préparation des commentaires ou avis du CES sur les recommandations émises par le SCOEL lors de la phase de consultation
- un travail de coordination avec les autres membres du CES sur certains dossiers afin de rédiger des projets de recommandations et d'avis du CES.

Composition du CES

Le CES « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel » se composera *d'environ 25 membres*.

Un président et un vice-président seront désignés parmi ses membres.

Les compétences recherchées sont indiquées en annexe du présent document.

Annexe - Domaines de compétence

Pour formuler ses avis relatifs aux valeurs limites d'exposition professionnelle, l'Afsset souhaite que le CES soit composé d'une douzaine d'experts compétents dans le domaine de l'évaluation des effets des substances chimiques sur la santé et d'une douzaine d'experts compétents dans le domaine de l'évaluation des niveaux d'exposition et des méthodes de mesure.

Afin que le CES puisse remplir ses missions, devront être représentées en priorité au sein du comité :

- des compétences scientifiques et techniques en matière de :
 - Chimie (physico-chimie, chimie atmosphérique, organique, inorganique, photochimie)
 - Toxicologie expérimentale, toxicologie clinique et toxicologie industrielle, avec représentation notamment des spécialités suivantes :
 - mutagénèse / cancérogénèse
 - Toxicologie de la reproduction et du développement
 - Méthodes d'extrapolation animal-homme
 - Relations dose-réponse et modélisations
 - Toxicodynamie¹
 - Toxicocinétique²
 - Chimie analytique-métrologie
 - Epidémiologie des risques professionnels
- associées à des compétences générales dans les domaines de :
 - la santé et la sécurité au travail, l'hygiène industrielle
 - l'évaluation des risques sanitaires.(identification et évaluation des dangers, évaluation des expositions, caractérisation des risques)

¹ Effets biochimiques, physiopathologiques et mécanismes d'action des substances.

² Absorption/distribution/métabolisation/excrétion des substances.